



— C'est effrayant, dit Christian. (Pag. 398.)

motifs que le gentilhomme avait de lui en vouloir, puisqu'il ignorait son amour pour Diane de Méridor; il est vrai qu'il s'en doutait quelque peu; comme le duc avait aimé Diane, il devait comprendre la difficulté qu'il y avait pour Bussy à voir cette belle jeune femme sans l'aimer; mais ce léger soupçon ne s'effaçait pas moins devant les probabilités. La loyauté de Bussy ne lui avait pas permis de demeurer oisif, tandis qu'on enchaînait son maître; Bussy avait été séduit par les dehors aventureux de cette expédition; il avait voulu se venger du duc à sa façon, c'est-à-dire en lui rendant la liberté. Plus de doute, c'était Bussy qui avait écrit, c'était Bussy qui l'attendait.

— *La suite au prochain numéro.* —

LES PURITAINS DE PARIS

PAR

PAUL BOCAGE

XLVI

COMMENT LE DUC DE MAUVES REÇUT LA PROPOSITION QUE LUI FIRENT LES DEUX PURITAINS.

Les deux Puritains rentrèrent dans le salon et se firent annoncer au duc de Mauves.

Celui-ci les reçut dans son cabinet de travail.

— Mon cher baron, dit le duc de Mauves en se levant et en allant au devant des deux personnages, et vous, monsieur de Sauveterre, quel que soit le hasard qui me procure le plaisir de vous voir, soyez les bienvenus!

— Ce n'est pas le hasard qui nous amène, monsieur le duc, dit gravement le baron Mossè.

— Monsieur le duc, dit Christian, il y a à la porte de votre hôtel un homme qui n'attend qu'un signe de l'un de nous, pour monter ici et vous arrêter.

— M'arrêter! s'écria le duc stupéfait.

— Oui, monsieur le duc.

— Mais on n'arrête que les criminels!...

— Aussi, monsieur le duc, est-ce à ce titre qu'il a été lancé un mandat d'amener contre vous.

Le duc de Mauves pâlit.

— Et de quoi m'accuse-t-on? demanda-t-il en balbutiant.

— Premièrement, monsieur le duc, dit Christian, vous êtes accusé de tentative d'empoisonnement sur madame la duchesse de Mauves, votre femme.

« Deuxièmement, vous êtes accusé de l'avoir voulu enterrer vivante.

« Troisièmement, vous êtes accusé de complicité dans l'assassinat de l'huissier Lefert.

« Quatrièmement, d'incendie d'une maison de la rue des Petits-Hôtels, m'appartenant.

« Cinquièmement, d'avoir séquestré ou fait séquestrer votre femme dans une maison située rue Picpus.

« Tels sont les crimes, monsieur le duc, dont vous êtes accusé.

— C'est infâme... et absurde!... bégaya le duc de Mauves. Puisque la duchesse est vivante, je ne l'ai pas empoisonnée; puisque, dites-vous, je l'ai fait séquestrer, je ne l'ai pas enterrée vivante. Quant à l'assassinat de l'huissier Lefert et l'incendie de votre maison, je ne sais pas ce que vous voulez dire. — C'est une odieuse calomnie!

— Puisque vous le prenez ainsi, monsieur le duc, dit le baron Mossè, nous n'avons plus qu'à nous retirer et à laisser la justice suivre son cours.

Les deux Puritains avaient salué déjà et ils allaient se retirer, quand le duc de Mauves,

s'élançant vers le banquier, lui dit d'une voix suppliante.

— Je vous en supplie, baron, dites-moi la vérité! On ne peut pas faire arrêter par un agent de police un homme comme moi!

— Monsieur le duc, dit sévèrement Christian, quand les hommes comme vous assassinent, empoisonnent et incendient, on leur tranche tout bonnement la tête, comme au premier venu.

— Monsieur! s'écria le duc de Mauves tombant sur son fauteuil, vous voulez m'éprouver! m'épouvanter! on ne tranche pas la tête à un duc de Mauves, à un pair de France.

— Monsieur le duc! dit le baron Mossè, si nous sortons d'ici, l'homme qui est à la porte montera derrière nous, et c'est devant la cour d'assises que vous aurez à vous expliquer.

— C'est impossible, monsieur! dit en frissonnant le duc; j'irai trouver le roi.

— C'est par l'ordre du roi que vous allez être arrêté, monsieur le duc.

— Ainsi, dit le duc de Mauves, tremblant de tous ses membres, je n'ai nul moyen d'échapper au coup qui me menace?

— Il y en a un, dit Christian, et c'est pour vous le proposer que nous sommes venus.

— Parbleu! s'écria le duc de Mauves, quel qu'il soit, je l'accepte.

— Monsieur le duc, dit Christian, Sa Majesté voit avec une douleur profonde le nombre effrayant des crimes commis, dans ces deux dernières années, par ceux-là mêmes qui devraient donner l'exemple. Sa Majesté a donc résolu de châtier terriblement le premier gentilhomme qui deviendrait criminel, afin que cette leçon pût profiter aux autres et leur enlever l'espoir de l'impunité.

« C'est donc votre tête qui tombera, monsieur le duc, et le moyen d'échapper à cet épouvantable châtiment, c'est d'aller vous-même au-devant de votre condamnation. C'est de vous faire justice.

— Me faire justice! bégaya le duc de Mau-